

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché de travaux pour la réhabilitation et la construction des vestiaires du stade Pierre Beaucamp- Avenant de transfert des droits et des obligations de la société SAS KARPINSKI à la société SASU SPIE BATIGNOLLES NORD

N° : VA_DEC2020_161
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2018_211 du 18 décembre 2018 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l' article 139 4°) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

décidons

De conclure un avenant de transfert dans les conditions reprises ci-dessous avec la société SASU SPIE BATIGNOLLES NORD dont le siège social est situé 300 rue de Lille, Parc Tertiaire Riveo 59520 MARQUETTE LEZ LILLE, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 349.026.955 R.C.S Lille Métropole.

Le 27 septembre 2019, a été déposé le projet de fusion en date du 25 septembre 2019 pour la société KARPINSKI avec la société SPIE BATIGNOLLES NORD au greffe du Tribunal de commerce de Lille.

Depuis le 30 novembre 2019, la société SPIE BATIGNOLLES NORD a approuvé le projet de fusion avec la société KARPINSKI.

Depuis le 24 décembre 2019, la société SPIE BATIGNOLLES NORD a repris l'ensemble de ces contrats liés à des marchés publics, des entreprises ou des particuliers.

De fait, **la SASU SPIE BATIGNOLLES NORD** est le nouvel exploitant avec le numéro de SIRET 349 026 955 00360.

Tous les droits et obligations nés des marchés passés avec **SAS KARPINSKI** sont transférés à **la SASU SPIE BATIGNOLLES NORD**, qui devient donc titulaire du marché repris en objet.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 20 mai 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200401-175072-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 26 mai 2020